



## Allez, prenez la clé des champs !

Les vrais amateurs vous le diront: prendre la clé des champs aux commandes d'un VTT, c'est vivre la nature autrement. Emprunter des sentiers qui croisent des sous-bois pittoresques, franchir avec adresse des obstacles naturels, parcourir des kilomètres pour explorer de grands espaces... voilà autant de sensations uniques au VTT. Pour bien des gens, c'est là tout le plaisir de ce loisir motorisé. Avouez qu'il serait dommage qu'un bris mécanique vienne troubler un tel tableau. Hélas, nul n'est à l'abri d'un imprévu !

Le meilleur moyen de profiter pleinement de vos randonnées en VTT demeure la nouvelle **garantie supplémentaire pour VTT du Groupe PPP**.

Peu importe le bris subi par votre véhicule tout-terrain, s'il est couvert par votre contrat, vous ne serez pas obligé d'annuler vos projets de belles balades dans la nature pour autant. Le temps de réparer le bris et vous repartirez de nouveau. Vous éviterez ainsi qu'un simple incident mécanique ne vienne compromettre votre projet de randonnée. C'est ce qu'on appelle prendre la clé des champs avec assurance !

## Saviez-vous que ?

Il suffit souvent d'une seule réparation majeure pour rentabiliser votre investissement.

## Avantages appréciables pour une randonnée sans tracas

**En optant pour la nouvelle garantie supplémentaire pour VTT du Groupe PPP, vous pourrez prendre la clé des champs l'esprit en paix. Vous savez que vous ne serez pas laissé à vous-même, si un bris mécanique survenait. Des avantages fort appréciés en de telles circonstances !**

### ✓ Procédure simplifiée

Avant de procéder à la réparation d'une pièce couverte par votre contrat, il suffit simplement de communiquer avec le **Groupe PPP** pour obtenir une approbation au préalable. C'est tout.

### ✓ Protégé même si vous voyagez à l'extérieur du Québec

Partez l'esprit tranquille, car peu importe où vous vous baladerez, au Canada et aux États-Unis continentaux, vous serez protégé par la nouvelle **garantie supplémentaire pour VTT du Groupe PPP**, si un bris mécanique d'une pièce couverte survenait. Un simple coup de fil à notre centre d'appels pour faire autoriser la réparation et le tour est joué. Ce n'est pas plus compliqué que ça.

### ✓ Valeur ajoutée

Possibilité de transférer, à un autre acquéreur, la protection supplémentaire en vigueur pour votre VTT, moyennant des frais minimes de 75,00\$ (plus taxes), si votre garantie répond aux exigences prescrites par le **Groupe PPP**. Cela ajoute de la valeur à votre VTT.

### ✓ Présence continue confirmée

Pour toute urgence, nous sommes disponibles 7 jours sur 7.

## Pour en savoir plus...

Pour obtenir plus de détails sur la gamme de produits et services offerts par le **Groupe PPP**, communiquez avec l'un de nos conseillers ou visitez notre site Internet :

[www.groupeppp.com](http://www.groupeppp.com)



Prenez la route avec assurance

Groupe 

1165, boul. Lebourgneuf  
Bureau 250  
Québec (Québec) G2K 2C9

Téléphone : 418 623-8155  
1 800 463-4436  
Télécopieur : 418 623-6145

[www.groupeppp.com](http://www.groupeppp.com)

### AVIS IMPORTANT

L'information contenue dans le présent dépliant est à titre informatif uniquement et ne peut d'aucune façon servir à modifier les termes et les conditions du contrat de service.

Garantie supplémentaire pour VTT

# Prenez la clé des champs... avec assurance !



Prenez la route avec assurance

Groupe 



## Garantie supplémentaire pour VTT



## Une protection rassurante...

La nouvelle **garantie supplémentaire pour VTT** du **Groupe PPP** vous protège, une fois la garantie du fabricant terminée, contre les frais engagés à la suite d'un bris aux pièces couvertes par votre contrat.

## ... et sur mesure !

La nouvelle **garantie supplémentaire pour VTT** du **Groupe PPP** s'applique aux véhicules mentionnés ci-après et aux conditions suivantes :

- **VTT / quad 2RM et 4RM (modèles sport exclus)**
- **ayant moins de 5 ans (année-modèle)**
- **usage personnel seulement**

Si votre véhicule respecte ces exigences, nous pouvons le couvrir :












- **pour une durée variant de 1 à 5 ans (certaines conditions s'appliquent)**

La protection offerte entre en vigueur dès la date de signature du contrat.

## Une question de franchise entre 100 \$ et... rien du tout !

Vous avez le choix entre la franchise de base de 100 \$, celle de 50 \$ ou celle à 0 \$ ! Nous assumerons le coût des réparations en fonction du montant de la franchise choisie, soit le montant total moins 100 \$, 50 \$ ou 0 \$. C'est franchement simple, pas vrai ?

### Composantes

1	Moteur	
2	Transmission	
3	Boîtier d'entraînement	
4	Essieu moteur avant et arrière (entraînement par arbre)	
5	Suspension avant et arrière	
6	Freins	
7	Direction	
8	Système d'alimentation de carburant	
9	Composantes électriques	
10	Système de refroidissement	
11	Joint et bagues d'étanchéité	

### VTT

Ci-après, les éléments détaillés de chacune des composantes ci-dessus :

**1 Moteur :** Bloc-cylindres et les cylindres en barillet et toutes les pièces internes lubrifiées ci-après énumérées : vilebrequin, coussinets de paliers, pistons, segments, bielles, coussinets de bielles, arbre à cames, coussinets d'arbre à cames, culasses, valve à membrane, soupapes, guide de soupapes, ressorts de soupapes, culbuteurs, tiges de poussoirs, poussoirs hydrauliques, couvercle avant, chaîne de distribution et pignons, courroie de distribution et pignons tendeurs, collecteur d'admission, roue dentelée, amortisseur de vibration, couvercles de soupapes, carter d'huile, pompe à huile, supports de moteur.

**2 Transmission :** Boîtier et toutes les pièces internes lubrifiées ci-après énumérées : arbre principal, engrenages, fourchettes, paliers, mécanisme interne de changement de vitesse, supports, synchroniseurs, roulements internes, coussinets, support de transmission.

**3 Boîtier d'entraînement :** Boîtier et toutes les pièces internes lubrifiées contenues dans le boîtier d'entraînement primaire, tous les engrenages, les paliers, les engrenages internes d'entraînement et les chaînes, le mécanisme interne de changement de vitesse, les roulements.

**4 Essieu moteur avant et arrière (entraînement par arbre) :** Carter de différentiel, carter de boîte-pont, toutes les pièces internes lubrifiées ci-après énumérées : arbres d'essieu, jeux d'engrenage, roulements, joints homocinétiques, soufflets, joints universels, support d'arbre de transmission, ensemble d'embrayage autobloquant interne, paliers de moyeux.

**5 Suspension avant et arrière :** Moyeux, roulements de roues avant et arrière, bras de suspension inférieur et supérieur, rotules, coussinets, fusées.

**6 Freins :** Maître-cylindre, servofreins, étriers avant et arrière, cylindre de frein, raccords et canalisations hydrauliques, bagues d'étanchéité.

**7 Direction :** Bielles de direction, l'axe principal et intermédiaire de direction, paliers de direction de l'axe principal et intermédiaire.

**8 Système d'alimentation de carburant :** Pompe à carburant, robinet de purge, canalisation d'essence et raccord.

**9 Composantes électriques :** Bobines d'allumage, interrupteur manuel, redresseur de courant, démarreur, solénoïde du démarreur, rotor, stator, magnéto, alternateur, générateur, régulateur voltage, module de l'allumage électronique, élément électronique de l'allumage et ses capteurs.

**10 Système de refroidissement :** Moteur du ventilateur électrique et pompe à eau, radiateur (sauf par corrosion).

**11 Joints et bagues d'étanchéité :** Toutes les bagues et les joints d'étanchéité sont admissibles pour les éléments ci-dessus énumérés.

## Prenez la route avec assurance

Depuis plus de 25 ans déjà, le **Groupe PPP** conçoit, développe et propose différents produits de garanties supplémentaires adaptées aux besoins des automobilistes, des propriétaires de véhicules récréatifs (tentes-roulottes, caravanes et motorisés) et de véhicules de loisir (motocyclettes et VTT).

Le **Groupe PPP** est l'une des plus importantes entreprises de garanties automobiles supplémentaires au Québec. C'est rassurant !

## Important

Les preuves d'entretien simplifient bien des choses. Il est donc **important de toujours procéder aux entretiens de service périodiques et aux vérifications mécaniques de votre VTT**, conformément aux recommandations du fabricant, et de **conserver toutes les preuves d'entretien**. Une telle façon de faire, en plus d'assurer le bon fonctionnement de votre VTT, facilitera grandement le traitement efficace de votre dossier de réclamation.